

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Arrêté du 24 janvier 2022 portant nomination au conseil d'administration de France compétences

NOR : MTRD2202210A

Par arrêté de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion en date du 24 janvier 2022, sont nommés membres du conseil d'administration de France compétences :

1° Au titre des représentants de l'Etat mentionnés au 1° de l'article R. 6123-6 du code du travail :

Représentant le ministre chargé de la formation professionnelle :

M. Bruno LUCAS, titulaire.

Mme Bénédicte LEGRANG-JUNG, suppléante.

Représentant le ministre chargé du budget :

Mme Marie CHANCHOLE, titulaire.

M. Olivier DUFREIX, suppléant.

Représentant les ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture :

M Rodolphe DALLE, titulaire.

M. Brigitte TROCME, suppléante.

2° Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives au plan national et interprofessionnel mentionnées au 2° du même article :

Représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et disposant de six voix :

M. Philippe DEBRUYNE, titulaire.

Mme Aline DEGAY, suppléante.

Représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC) et disposant de trois voix :

M. Jean-François FOUCARD, titulaire.

Mme Marie RUSSO, suppléante.

Représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) et disposant de deux voix :

M. Maxime DUMONT, titulaire.

Mme Aline MOUGENOT, suppléante.

Représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) et disposant de trois voix :

M. Michel BEAUGAS, titulaire.

Mme Patricia DREVON, suppléante.

Représentant la Confédération générale du travail (CGT) et disposant de six voix :

Mme Magali BOURDON, titulaire.

M. Florent LECOQ, suppléant.

3° Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et interprofessionnel mentionnées au 3° du même article :

Représentant le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et disposant de onze voix :

M. Max ROCHE, titulaire.

Mme Anna NOTARIANNI, suppléante.

Représentant la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et disposant de six voix :

Mme Marie DUPUIS-COURTES, titulaire.

Mme Karine JAN, suppléante.

Représentant l'Union des entreprises de proximité (U2P) et disposant de trois voix :

M. Laurent MUNEROT, titulaire.

M. Olivier COONE, suppléant.

4° Au titre des représentants des conseils régionaux mentionnés au 4° du même article :

M. David MARGUERITTE, titulaire.

Mme Marie-Do AESCHLIMANN, titulaire.

M. André MARTIN, suppléant.

Mme Forough SALAMI-DADKHAH, suppléante.

5° Au titre du collège des personnes qualifiées :

M. Pierre DENEUNYNCK.

Mme Geneviève MANNARINO.